

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2015

Nombre de membres	L'an deux mille quinze, le 31 mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Bessan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 30 Votants : 35 Suffrages exprimés : 35	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Robert GAIRAUD, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Daniel RENAUD, Michel SUERE, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Madame, Messieurs, Edith FABRE, Catherine CORBIER, Claude GEISEN, Marie-Rose BOUZAC, Christine ANTOINE, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Messieurs, Gérard ABELLA, Alexandra BOUISSY, Bruno ENJALBERT, Jean-Claude MARCHI, Luc ZENON, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs Michel SUERE, Alain BIOLA, Hervé OBIOLS, Jacques LIBRETTI, Didier BRESSON, conseillères et conseillers syndicaux.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs, Sébastien FREY, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, conseillère et conseillers syndicaux.
20 MARS 2015	Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alain CARALP, Guy COMBES, Océane DELABERE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Pascale LAUGÉ, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Date de transmission en sous-préfecture	
.....	
Date d'affichage	
.....	
Délibération	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jordan DARTIER
N° 2015-09	OBJET : ACTUALISATION N°5 DU TABLEAU DES EMPLOIS - 2015
Contrôle de légalité	<u>Rapporteur : Le Président</u> Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leur établissements publics ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que la réglementation impose que le tableau des emplois soit mis à jour au moins une fois par an, au moment du vote du Budget ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau, en raison de l'évolution des missions du Syndicat et de l'organisation de l'équipe du Syndicat Mixte, comme suit :

Organisation	Mission	Grade (s) minimum/maximum	Effectif budgétaire	Temps de travail	Possibilité pourvoir l'emploi par un non titulaire sur le fondement de l'article 3-3 L. 26/01/84
Direction	Directrice	ingénieur principal	1	Temps plein	oui
	Assistante de gestion et ressources humaines	adjoint administratif de 1 ^{ère} classe/ rédacteur	1	Temps plein	
Pôle connaissance territoriale	Chargé de mission observatoire (responsable)	attaché	1	Temps plein	oui
	Technicien territorial support et SIG	technicien 2 ^{ème} classe/ technicien principal	1	Temps plein	
	Assistante d'études	adjoint administratif de 2 ^{ème} classe/ adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	Temps plein	
Pôle études SCoT	Chargé de mission SCoT (responsable)	attaché	1	Temps plein	oui
	Agent chargé de la concertation et de la communication	adjoint administratif de 2 nd classe /rédacteur	1	Temps plein	
	Chargé d'études	attaché /rédacteur	1	Temps plein	oui
	Chargé d'études	attaché/rédacteur	1	Temps plein	oui
TOTAL GENERAL DES EMPLOIS PERMANENTS			9		

Les crédits nécessaires au financement de ces mesures sont inscrits sur l'exercice 2015.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois 2015 du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois, tel que modifié et complété ci-joint à compter du 31 mars;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

